Agence fédérale des médicaments et des produits de santé
Eurostation II - Place Victor Horta 40/40
1060 BRUXELLES
www.afmps.be

Services de soutien/Division Budget & Contrôle de gestion

David De Kuyssche
Tél. : + 32 2 528 42 79
Fax : + 32 2 528 40 01
e-mail : david.dekuyssche@afmps.be

| Votre lettre du | Vos références | Nos références | Annexe(s) | Date |
|---|---|---|---|---|
| | | | | |

**Actualisation des données des clients de l'AFMPS par RSM InterFiduciaire**

Madame, Monsieur,

Depuis le 1er janvier 2018, l'AFMPS doit se conformer à la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'État fédéral. Dans ce cadre, l'AFMPS a lancé une procédure de circularisation (audit) approfondie et a mandaté la firme RSM InterFiduciaire pour actualiser les données de ses clients historiques. RSM InterFiduciaire effectue dès lors l'examen de nos comptes clients arrêtés au 31.12.2017.

Un courrier postal vous a été envoyé à cet effet en janvier 2018. Suite à une erreur informatique, les partenaires contactés ont reçu ce courrier en version anglaise. RSM InterFiduciaire et l'AFMPS tiennent à présenter leurs excuses pour cette erreur. Vous trouverez ci-dessous ce même courrier en français.

Il s'agit d'une procédure de contrôle interne. Il ne s'agit en rien d'une facture et aucune donnée bancaire ne doit être mentionnée. L'opération porte sur les relevés de comptes et sur les données de contact. Ceci explique que même sans contact avec l'AFMPS depuis plusieurs années ou si aucune créance n'est ouverte, vous pouvez recevoir ce courrier.

Nous vous invitons à transférer ce courrier à votre service comptabilité ou à votre réviseur d'entreprise qui pourra y répondre. De la même façon, si vous désirez adapter vos coordonnées de contact, n'hésitez pas à le signaler.

**Données à fournir**
Si vous avez déjà répondu au premier courrier, vous ne devez pas tenir compte de la demande qui suit.

Veuillez fournir à RSM InterFiduciaire le solde de notre compte dans votre comptabilité (en notre faveur, en votre faveur ou nul) : le solde de compte « fournisseurs » de l'AFMPS en vos livres, un relevé de compte et un grand livre de ce même compte des deux dernières années.

Les factures et les paiements effectués après le 31.12.2017 ne doivent pas être pris en compte.

Merci de transmettre ces informations par fax ou par e-mail avant le 28.02.2018, date de clôture des travaux de contrôle, à :

RSM InterFiduciaire
Charlène Hoffer
Lozenberg 22/2 – 1932 ZAVENTEM
Fax : + 32 2 720 52 62 – E-mail : afmps@rsmbelgium.be

Nous vous remercions de votre collaboration.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

David De Kuyssche
Chef de Division B&Cg